



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, 2<sup>e</sup> étage, ce 5 juin 2017 à 20 h.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant, promoteur  
Lauréat Jean  
Luc Forgues  
Antoine Fortier-Simard

MMES LES CONSEILLÈRES : Karine Saint-Jean  
Colette Beaulieu

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**2. ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017
4. Trésorerie
  - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
  - 4.2 Autorisation du paiement à Cain Lamarre, avocats
  - 4.3 Autorisation de verser un 2<sup>e</sup> versement à Sonothèque pour la location de matériel audio et d'éclairage pour le 150<sup>e</sup> de Mont-Carmel
  - 4.4 Autorisation de paiement pour l'entretien d'hiver des chemins du Lac Saint-Pierre
  - 4.5 Dernier versement contrat de déneigement
  - 4.6 Autoriser le renouvellement et le paiement de la police d'assurance de la municipalité pour l'année 2017-2018
  - 4.7 Renouvellement d'adhésion à Projektion 16-35
  - 4.8 Demandes d'appuis financiers et autres
  - 4.9 Appui financier à l'École Notre-Dame

5. Entente, contrat, autorisation et appui
  - 5.1 Demande de subvention au programme - Nouveaux Horizons pour les Aînés
  - 5.2 Appui au Club des 50 ans et plus – Demande de subvention
  - 5.3 Demande de dérogation mineure du 17, chemin du Lac Saint-Pierre est
  - 5.4 Nommer la représentante autorisée aux services électroniques - Mon dossier
  - 5.5 Demande de subvention – Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
  - 5.6 Adoption des états financiers vérifiés 2016 de l’Office municipal d’habitation
  - 5.7 Entente intermunicipale décrétant un tarif pour l’intervention destinée à prévenir ou à combattre l’incendie d’un véhicule dans certaines circonstances
  - 5.8 Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s’assurer de préserver intégralement la gestion de l’offre
  - 5.9 Demande d’appui financier au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK)
  - 5.10 Tolérance zéro – Suivi de la rencontre du 23 mai 2017
6. Avis de motion et autres
  - 6.1 Avis de motion décrétant un tarif pour l’intervention destinée à prévenir ou combattre l’incendie d’un véhicule dans certaines circonstances
  - 6.2 Avis de motion qu’un nouveau règlement sur le colportage sera adopté et abroge le règlement 160-2001
7. Règlements
  - 7.1 Adoption du règlement no. 284-2017 visant à modifier le règlement de zonage 116-1990 de la municipalité afin de permettre le remisage de roulottes dans les zones VA1, VA2, VA3, VA4 et VC sous certaines conditions et modifier le montant des amendes
8. Dépôt de documents
9. Correspondance
10. Nouvelles affaires
  - 10.1 Appui aux employés de Bombardier
11. Période de questions
12. Levée de la séance

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**124-2017**

**Et résolu unanimement que** l’ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

### **3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**125-2017**

**Et résolu unanimement que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 soumis aux membres du conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu avec la modification suivante :

**Voir PV du  
1<sup>er</sup> mai 2017**

**Point 5.14 :** de présenter une nouvelle demande d’aide financière dans le cadre du programme Redressement du réseau routier local (RRRL) - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) en substituant les travaux du Rang 4 par l’ajout d’une distance de 1,3 km sur la route 287.

Le nouveau coût du projet est estimé à 404 143 \$ et il est subventionné à 50 %. La portion non subventionnée sera prise à 71 % sur la programmation de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) et le 29 % restant sera pris sur les revenus de carrières, gravières et sablières et des surplus accumulés non affectés de la municipalité au besoin.

#### **4. TRÉSORERIE**

##### **4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer**

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**126-2017**

**Et résolu unanimement que** les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

- Les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2017, totalisant une somme de 93 205.71 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- Le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 mai 2017, pour un total de 94 635.98 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

##### **4.2 Autorisation du paiement à Cain Lamarre, avocats**

CONSIDÉRANT le dossier numéro 42-15-2009-02;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**127-2017**

**Et résolu unanimement** d'autoriser le paiement d'une facture d'honoraires à Cain Lamarre, avocats pour le dossier de mise en demeure 42-15-2009-02 au montant de 2 993.13 \$ taxes incluses.

##### **4.3 Autorisation de verser un 2<sup>e</sup> acompte à Sonothèque pour la location de matériel audio et d'éclairage pour le 150<sup>e</sup> de Mont-Carmel**

CONSIDÉRANT un premier acompte de 750 \$ déjà versé à Sonothèque en novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un 2<sup>e</sup> versement de 2 000 \$ est nécessaire en juin 2017;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**128-2017**

**Et résolu unanimement :**

- D'autoriser le 2<sup>e</sup> versement de 2 000 \$ avant taxes à Sonothèque 2013 Inc. pour un acompte représentant 50 % de la facture pour la location de matériel audio et d'éclairage pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de Mont-Carmel;
- D'autoriser madame France Boucher, directrice générale à signer le nouveau contrat totalisant un montant de 5 500 \$ avant taxes.

#### **4.4 Autorisation de paiement pour l'entretien d'hiver des chemins du Lac Saint-Pierre**

CONSIDÉRANT la taxe spéciale imposée au résidant du Lac Saint-Pierre pour le déneigement;

**129-2017**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal autorise le paiement de la facture pour le déneigement des chemins du Lac Saint-Pierre à monsieur Albert Desjardins pour la saison 2016-2017 au montant de 2 345 \$ avant taxes.

#### **4.5 Dernier versement contrat de déneigement**

CONSIDÉRANT la fin du contrat de déneigement;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité de la CSST reçue et conforme;

CONSIDÉRANT le dernier versement au montant de 31 307.43 \$ taxes incluses;

**130-2017**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal autorise le dernier versement à Transport Pierre Dionne en deux versements. Un premier de 75 % du montant immédiatement et le deuxième de 25 %, suite à la réalisation de corrections des bris effectués durant l'hiver par l'entrepreneur.

#### **4.6 Autoriser le renouvellement et le paiement de la police d'assurance de la municipalité pour l'année 2017-2018**

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'assurance de la municipalité avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

**131-2017**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal accepte le renouvellement de l'assurance de la municipalité avec la compagnie Groupe Ultima Inc. pour un montant de 37 407 \$ taxes incluses et autorise le paiement.

#### **4.7 Renouvellement d'adhésion à Projektion 16-35**

**132-2017**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal renouvelle d'adhésion à Projektion 16-35 pour un montant de 50 \$ du 1<sup>er</sup> avril 2017 à 31 mars 2018.

#### **4.8 Demandes d'appui financier et autres**

- Symposium de peinture du Kamouraska
- Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima
- Croix-Rouge
- APHK (Association des personnes handicapées du Kamouraska est)

**Il est proposé par** madame la conseillère Karine Saint-Jean

**133-2017**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal verse les montants suivants :

- **50 \$** au Symposium de peinture du Kamouraska pour une bourse remise par tirage au sort parmi tous les artistes;
- **50 \$** à la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima pour l'achat d'un billet pour le souper du Tournoi de golf pour la santé du 17 juin 2017.

#### **4.9 Appui financier à l'École Notre-Dame**

CONSIDÉRANT le projet mis sur pieds par l'École Notre-Dame pour la mise en place d'une bibliothèque en milieu scolaire pour un coût total de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT les collectes de fonds effectuées par des professeurs et des parents bénévoles au cours de l'année 2016-2017 et qui ont permis d'amasser 8 535 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire participer au projet de cette bibliothèque scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a un montant de revenu non utilisé du service de garde lors de sa création puisque celui-ci fait ses frais depuis la deuxième année d'opération;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**134-2017**

**Et résolu unanimement :**

QUE le conseil municipal verse un montant de 1 465 \$ à l'École Notre-Dame pour leur projet de bibliothèque scolaire;

QUE cette somme soit prise à même les surplus accumulés non affectés de la municipalité.

### **5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI**

#### **5.1 Demande de subvention au programme - Nouveaux Horizons pour les Aînés**

CONSIDÉRANT que ce programme vise la qualité de vie des aînés dans leur collectivité et d'y contribuer par leur participation dans des activités sociales et leur vie active;

CONSIDÉRANT que la subvention peut atteindre 25 000 \$;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**135-2017**

**Et résolu unanimement :**

- De faire une demande d'aide financière au programme - Nouveaux Horizons pour les Aînés pour l'achat et l'installation de climatiseurs, pour la salle communautaire qui sert aux activités de toutes sortes pour les aînés, telles : Vie active, ateliers culinaires intergénérationnels, souper des 50 ans et plus, exposition des fermières, activités des Lions, etc.
- D'autoriser madame France Boucher, directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la demande et au bon fonctionnement du projet;
- D'autoriser mesdames Nancy De Roy et Marie-Ève Paradis à recevoir et donner tout renseignement sur le projet.

**5.2 Appui au Club des 50 ans et plus – Demande de subvention**

CONSIDÉRANT que le Club des 50 ans et plus est un organisme à but non lucratif de la municipalité de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT l'importance de cet organisme dans notre communauté puisqu'elle permet de contrer l'isolement des aînés en organisant des activités pour eux;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**136-2017**

**Et résolu unanimement** d'appuyer le Club des 50 ans et plus dans leur démarche de demande de subvention dans le programme « Nouveaux Horizons pour les Aînés » pour l'acquisition de divers équipements pour permettre différentes activités pour les aînés.

**5.3 Demande de dérogation mineure du 17, chemin du Lac Saint-Pierre est**

CONSIDÉRANT que le Lac Saint-Pierre est situé dans une zone de villégiature;

CONSIDÉRANT qu'à l'analyse de la demande, le CCU constate que la superficie de plancher du deuxième étage prévu au garage n'avait pas été considérée et porte à plus de 120.6 mètres carrés la superficie totale de plancher;

CONSIDÉRANT que la marge de recul de côté est à 4.15 mètres et que la marge de recul avant est de 7.55 mètres, alors que chacune d'elle devrait être à 10 mètres minimum;

CONSIDÉRANT l'ampleur et le nombre de dérogations que nécessite ce projet;

CONDISÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**137-2017**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal refuse la dérogation mineure demandée par le propriétaire du 17, chemin du Lac Saint-Pierre est visant à obtenir l'autorisation de construire un garage.

#### **5.4 Nommer la représentante autorisée aux services électroniques Mon dossier**

CONSIDÉRANT que Clic Revenu est devenu Mon dossier pour les entreprises;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

**138-2017**

**Et résolu unanimement** de nommer madame France Boucher, directrice générale en tant que représentante autorisée aux services électroniques Mon dossier.

#### **5.5 Demande de subvention – Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

ATTENDU que la municipalité compte plus de 80 km de routes à entretenir et malgré les investissements faits chaque année, elle n’arrive plus à maintenir une qualité de route acceptable;

ATTENDU que la municipalité doit revoir continuellement ses priorités de pavage et la mise à niveau de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT le grand nombre de glissières de sécurité à installer tout au long de la Route 287;

CONSIDÉRANT les pavés de ponts de bois à refaire;

CONSIDÉRANT les travaux estimés à plus de 80 000 \$.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**139-2017**

**Et résolu unanimité que** le conseil municipal adresse une demande au député monsieur Norbert Morin pour un montant d’aide financière de 60 000 \$ dans le cadre du Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour réaliser des travaux de pose de glissières de sécurité et le changement de pavés de ponts. Madame France Boucher est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la demande et au suivi de projet.

#### **5.6 Adoption des états financiers vérifiés 2016 de l’Office municipal d’habitation**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers vérifiés 2016 de l’office municipal d’habitation qui totalise un déficit d’opération de 62 730 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit adopter les états financiers puisqu’elle paie 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT le premier versement d’un montant de 4 714 \$ en date du 3 mai 2016 représentant le déficit budgété.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**140-2017**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal :

- Adopte les états financiers vérifiés 2016 par l'auditeur Mallette SENC., de l'Office municipal d'habitation (OMH) avec un déficit de 62 730 \$;
- Contribue au déficit à 10 % soit 6 273 \$;
- Autorise le décaissement de 1 559 \$ pour rembourser l'écart entre le montant versé du budget initial et le déficit réel réalisé 2016.

### **5.7 Entente intermunicipale décrétant un tarif pour l'intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances**

CONSIDÉRANT que le service incendie de Mont-Carmel fait partie de la Régie en protection incendie de Kamouraska Ouest depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**141-2017**

**Et résolu unanimement** d'autoriser monsieur Denis Lévesque, maire et madame France Boucher, directrice générale à signer une entente intermunicipale décrétant un tarif pour l'intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances.

### **5.8 Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre**

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**142-2017**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal de Mont-Carmel demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

#### **5.9 Demande d'appui financier au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK)**

CONSIDÉRANT les montants d'argent disponible dans ce Fonds pour les municipalités du Kamouraska;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**143-2017**

**Et résolu unanimement :**

De présenter une demande d'aide financière au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) dans le cadre des activités des mercredis du parc pour un montant de 500 \$;

D'autoriser madame France Boucher à signer tous les documents nécessaires à la demande et en assurer le suivi.

#### **5.10 Tolérance zéro – Suivi de la rencontre du 23 mai 2017**

CONSIDÉRANT la rencontre du 23 mai dernier avec deux représentants de l'Association des résidents du Lac de l'Est auquel participait messieurs Denis Lévesque, maire, Pierre Saillant, promaire et madame France Boucher, directrice générale;

CONSIDÉRANT les propos inappropriés utilisés;

CONSIDÉRANT la politique de tolérance zéro adoptée le 3 avril 2013 qui encadre les relations entre les élus, les employés et les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'aviser les personnes concernées du comportement attendu de ceux-ci dans l'esprit de cette politique pour nos rencontres futures;

CONSIDÉRANT les deux lettres présentées aux membres du conseil;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**144-2017**

**Et résolu unanimement :**

D'autoriser monsieur Denis Lévesque, maire à faire l'envoi de correspondances aux personnes concernées de l'Association des résidents du Lac de l'Est suite à la rencontre du 23 mai dernier;

D'y joindre à cet envoi la Politique de Tolérance zéro et le règlement sur la tenue des séances.

## **6. AVIS DE MOTION ET AUTRES**

**6.1** Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Luc Forgues qu'à une séance subséquente le règlement décrétant un tarif pour l'intervention destinée à prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances sera adopté et abrogera le règlement 166-2001.

**6.2** Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Saillant qu'à une séance subséquente un nouveau règlement sur le colportage qui abroge le règlement 160-2001 sera adopté.

## **7. RÈGLEMENTS**

**7.1 Adoption du règlement 284-2017 visant à modifier le règlement de zonage 116-1990 de la municipalité afin de permettre le remisage de roulottes dans les zones VA1, VA2, VA3, VA4 ET VC sous certaines conditions et de modifier le montant des amendes**

ATTENDU que la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'un avis public a été affiché le 2 mai dernier annonçant aux personnes intéressées la possibilité de demander que la disposition du SECOND projet soit soumit à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement numéro 284-2017 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 10 mai 2017 puisque la municipalité n'a reçu aucune demande valide suite à l'affichage de l'avis public du 2 mai 2017;

**145-2017**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**Et résolu unanimement :**

QUE soit adopté le règlement no. 284-2017, conformément aux dispositions de l'article 134 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QUE le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

## **8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucun document à déposer

## **9. CORRESPONDANCE**

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

## **10. NOUVELLES AFFAIRES**

### **10.1 Appui aux employés de Bombardier Transport de La Pocatière**

CONSIDÉRANT la décision de l'Association métropolitaine des Transports (AMT) de réduire les exigences de contenu canadien de 25 à 15 % dans les contrats de l'AMT;

CONSIDÉRANT que cette décision a eu comme impact de faire perdre à Bombardier Transport un contrat important;

CONSIDÉRANT que cela aura un effet négatif sur les emplois dans l'ensemble de la Cote-du-Sud et par le fait même, sur l'activité économique de la région;

CONSIDÉRANT que plusieurs des employés de Bombardier résident sur notre territoire;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**146-2017**

**Et résolu unanimement :**

QUE la Municipalité de Mont-Carmel appuie les employés de Bombardier Transport de La Pocatière dans leur revendication à maintenir à 25 % le contenu canadien dans les contrats de l'AMT;

QU'elle invite la population à signifier leur appui en signant la pétition qui circule

présentement sur le territoire du Kamouraska;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au syndicat des employés de Bombardier Transport La Pocatière et à la MRC du Kamouraska.

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

De 20 h 43 à 20 h 47.

#### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**147-2017**

**Et résolu unanimement que** la séance soit close. Il est 20 h 47.

---

Monsieur Denis Lévesque  
Maire

---

Madame France Boucher  
Secrétaire-trésorière